



NOS RÉSIGNATIONS

Je vis dans un pays malade, dirigé par des petits ; élus par la magie de nos renoncements ; assis sur leurs privilèges ; vidant les caisses à tour de rôle et à tours de bras sous nos yeux ébahis ; se moquant de nos conversations, de nos avis ; s'octroyant des primes, des salaires, des taux, des toits et des avantages généreux ; inventant des lois sous l'emprise de la peur, chantant la Marseillaise la larme à l'oeil entre deux mises en examen ; désertant leur poste à l'Assemblée ; démissionnant de leurs ministères pour retrouver leur mairie ; profitant de leur fonction pour placer l'oseille au frais ; déversant leurs éléments de langage qui vident le langage de ses éléments ; bafouant la vérité au profit du profit ; mentant le mardi pour se repentir le jeudi et se représenter le dimanche ; rasant gratis et sans état d'âme, bénis par leurs camarades de promotion, soudés, calés dans les dorures lustrées par nos impôts massifs et notre dette souveraine.

Une école qui se délite, une santé attardée, un indice de bonheur qui s'écroule et une consommation d'anti-dépresseurs qui fait le délice de nos laboratoires. L'intérêt général a été noyé sous les partis, les syndicats, les associations, les lobbies, les groupes, les intérêts, les discours. Le blocage est total, les verrous sont rouillés, les flambeurs paraissent... devant six millions de chômeurs.

Je ne veux plus d'un homme qui dit « moi je », il est temps que nous disions Nous. Comment un seul homme, du haut de ses petits arrangements, peut-il précipiter le pays en guerre, s'adjuger le droit de nommer la guerre, modifier notre constitution sur l'autel de la peur, sans que nous, NOUS, puissions nous exprimer ? Sommes-nous devenus fous, aveugles, amnésiques ? En 2017, nous choisirons un nouveau personnage, glissant dans l'urne le nom d'un comédien porté par des intérêts qui nous sont étrangers. Le goût des jeux, même sans le pain, nous donnera notre dose d'adrénaline et comblera notre sens du débat. Puis, nous retournerons tête basse, faire tourner la machine avec le souvenir de nos espoirs corrompus... jusqu'en 2022.

Pascal Curti

MERCİ POUR CE MOMENT

Dans un communiqué de presse Stéphane Le Foll se félicite de l'engagement des horticulteurs et pépiniéristes dans la démarche « Plante Bleue ». Il rappelle qu'en compilant toutes les marques d'excellence les producteurs atteindront le nirvana de la certification, mais il oublie d'évoquer le coût.

Le même jour, sur le marché de gros de Hyères la botte d'anémones se négociait à 30 centimes les 10. Soit un prix inférieur au cornet qui sert d'emballage. Une réalité qui explique pourquoi plus de 95% des producteurs ne peuvent espérer décrocher les précieux sésames.

Le consommateur aura ses repères. Il continuera d'ignorer que des producteurs vendent à perte le fruit de leur travail. Par contre il s'étonnera des colères paysannes. Qu'importe, les acteurs de la foire aux tampons sont satisfaits !

UNIPHOR

29 C Bd Edgar Quinet 75014 PARIS
Tél. 01 43 21 43 49
email. bureau-uniphor@orange.fr

TVA EN HORTICULTURE.

Comme nous l'avons annoncé, les taux de TVA pour la filière n'ont pas été modifiés. Le taux de 10% s'applique aux produits horticoles n'ayant subi aucune transformation. Ils peuvent être vendus à l'unité ou assemblés sur un support ou dans un contenant.

Pour que le taux de 10% s'applique il faut :

- qu'au cours de l'assemblage des éléments végétaux n'intervienne aucune manipulation des autres éléments de décoration (s'ils existent) ;
- que le support ou contenant soit exclusivement destiné à assurer le transport, la protection ou la conservation.

Il est admis, si ces deux conditions sont respectées, que le taux réduit s'applique à l'ensemble du produit lorsque le prix d'achat HT des éléments autres que les éléments végétaux naturels n'excède pas 25% du prix d'achat HT des éléments végétaux naturels.

Pour une TVA à 10%, vous devez bannir les contenants coûteux dont l'intérêt est esthétique. Évitez les éléments de décoration. La frontière entre assemblage (10%) et composition (20%) est fragile. Le fisc tente de différencier la simple juxtaposition de plantes d'espèces différentes dans un même contenant (10%), de ce que celle désigne comme « les autres arrangements » et introduit des critères esthétiques donc subjectifs. Restez prudents.